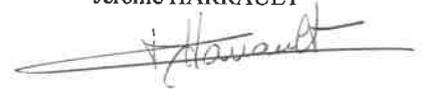


Le Conseil Municipal est convoqué à la Mairie le
TRENTE MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 19 heures

ORDRE DU JOUR

- Urbanisme – Anjou Cœur de Ville – Aides communales – Attribution d'une subvention « Adaptation des logements au vieillissement et/ou au handicap »
- Gestion domaniale – Location – Bail professionnel du cabinet d'infirmières libérales – Avenant n°3
- Urbanisme – Droit de Prémption Urbain – Compte-rendu des décisions prises par le Maire
- Voirie – Quartier de la Mégretterie – Mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la voirie – Devis complémentaire (sujet ajouté après validation du CM)
- Voirie – Point sur les travaux en cours
- Bâtiment – Point sur les travaux en cours
- Enfance jeunesse – Restauration scolaire et pause méridienne – Modification du règlement
- Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs
- Ressources humaines – Mouvements des agents du pôle administratif
- Finances – Demande de subvention auprès du Département de Maine et Loire – Travaux d'aménagement de la future bibliothèque municipale
- Finances – Demande de subvention au titre du Fonds Vert – Travaux de rénovation énergétique de la future bibliothèque municipale (sujet ajouté après validation du CM)
- Institutions – Calendrier des réunions des instances municipales
- Institutions – Elections européennes
- Intercommunalité – Saumur Val de Loire – Rapport d'activité 2023
- Affaires diverses

Le 24 mai 2024
Le Maire,
Jérôme HARRAULT



L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme HARRAULT, Maire.

Etaient présents : HARRAULT Jérôme – Maire, DURAND Marie-Luce, MERCIER Bernard, NEAU Maryvonne, BLAIN Alain – Adjoints, LAMY Françoise, ANDRAULT Yvonne, VAUSSOUÉ Bernard, FAGE Dina, HARREGUY Marie-Christine, CORNILLEAU Fabienne, BREC Philippe, BIEMON Pascal, ROINÉ Laurent (jusqu'à 20h35), MERLIN Sacha, LÉPY Vincent, PÉCOURT Danielle, RENARD Alain, DAUZON Anthony, BERNARD Samuel.

Étaient absent et excusé : MAISONNEUVE Christine, BERTHELOT Philippe, COMBET Laurence

Était absent non excusé : ---

Secrétaire de séance : HARREGUY Marie-Christine

Les Adjoints et Conseillers Municipaux dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme MAISONNEUVE Christine a donné pouvoir à Mme DURAND Marie-Luce.

M. BERTHELOT Philippe a donné pouvoir à M. VAUSSOUÉ Bernard.

Mme COMBET Laurence a donné pouvoir à Mme LAMY Françoise.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

Urbanisme – Anjou Cœur de Ville – Aides communales – Attribution d'une subvention « Adaptation des logements au vieillissement et/ou au handicap »

DCM 2024-05-059 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 12/06/2024
Acte 7.5.4 Finances locales – Subventions / Autres

Mme Marie-Luce DURAND expose que, dans le cadre du dispositif « Anjou Cœur de Ville » et de l'OPHA-RU en vigueur sur le territoire communal, M. Raymond BOUTREUX a déposé une demande de subvention « Adaptation des logements au vieillissement et/ou au handicap » pour un bien situé 197, rue Albert Pottier, dont il est propriétaire occupant.

Conformément aux dispositions du règlement pour l'octroi des aides financières communales, adopté par délibération n°2020-11-092 du Conseil Municipal en date du 26 novembre 2020, et à sa modification actée par délibérations n°2022-11-118 en date du 24 novembre 2022 et n°2024-04-054 en date du 17 avril 2024, ce bien est éligible à la Prime « Adaptation des logements au vieillissement et/ou au handicap » pour un montant de 1 500 €, le montant maximum étant de 2 000 € dans la limite des frais engagés et sous réserve du montant global de subventions perçues auprès des autres financeurs.

Le dossier est complet et conforme aux critères d'éligibilité.

Mme Marie-Luce DURAND entendue en ses explications,

Vu la demande de subvention présentée par M. Raymond BOUTREUX,

Vu le règlement d'attribution des aides financières communales au titre du dispositif de l'opération programmée d'amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain (OPAH-RU) validé par délibération n°2020-11-092 du Conseil Municipal en date du 26 novembre 2020, et à sa modification actée par délibérations n°2022-11-118 en date du 24 novembre 2022 et n°2024-04-054 en date du 17 avril 2024,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, M. le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **DECIDE** d'attribuer à M. Raymond BOUTREUX, au titre du dispositif OPAH-RU, une subvention Prime « Adaptation des logements au vieillissement et/ou au handicap » pour un montant de 1 500 €, le montant maximum étant de 2 000 € dans la limite des frais engagés et sous réserve du montant global de subventions perçues auprès des autres financeurs ;
- **DIT** qu'un panneau notifiant la participation financière de la commune au titre de cette opération sera apposé visiblement à l'emplacement du chantier pendant une durée minimale de six mois ;
- **CHARGE** M. le Maire de procéder au règlement de cette subvention.

Gestion domaniale – Location – Bail professionnel du cabinet d'infirmières libérales – Avenant n°3

DCM 2024-05-060 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 12/06/2024
Acte 3.3 Domaine et patrimoine – Locations

M. le Maire explique que, par bail à usage professionnel en date du 27 février 2014 modifié par avenant n°1 du 13 décembre 2018 et par avenant n°2 du 3 mars 2020, la commune loue à Mmes Stéphanie GASCOGNE et Denoële FRELICOT, infirmières libérales, un cabinet médical à la Maison de Santé située 12, rue Armand Quénard.

Par courrier en date du 16 avril 2024, Mme Denoële FRELICOT informe la collectivité de la cessation de son activité au 30 juin 2024.

Par courrier en date du 22 avril 2024, Mmes Christine DESBOIS et Isabelle DEFOIS, infirmières libérales, s'engagent par ailleurs à reprendre le bail à compter du 1^{er} juillet 2024, en association avec Mme GASCOGNE et en substitution de Mme FRELICOT.

Dans ces conditions, il y a lieu de rédiger un avenant au bail initial pour formaliser ces modifications.

M. le Maire entendu en ses explications,

Vu le courrier en date du 16 avril 2024, par lequel Mme Denoële FRELICOT informe la collectivité de la cessation de son activité au 30 juin 2024 ;

Vu le courrier en date du 22 avril 2024, par lequel Mmes Christine DESBOIS et Isabelle DEFOIS s'engagent à reprendre le bail à compter du 1^{er} juillet 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les modifications apportées au bail à usage professionnel du cabinet d'infirmières libérales situé à la Maison de Santé – 12, rue Armand Quénard ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame la première Adjointe à signer l'avenant n°3 au bail et toutes les pièces s'y rapportant ou qui lui sont subséquentes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame la première Adjointe à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A la demande d'un Conseiller Municipal, M. Le Maire évoque la situation de Mme Cocandeu qui a installé un caducée sur le pilier du bâtiment des Arcades, devant son local. Fin février, il avait interrogé l'ordre de infirmiers qui vient de confirmer l'autorisation qui lui est faite de poser le caducée. En revanche, il ne lui sera pas possible d'apposer les horaires. Il précise qu'elle devra toutefois régulariser la situation en faisant un courrier de demande d'installation, ce qui n'a pas été fait.

Urbanisme – Droit de Prémption Urbain – Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Il est donné connaissance des décisions prises par M. le Maire depuis la séance du Conseil Municipal du 17 avril 2024 en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération n° 2020-06-036 du 03 juin 2020.

Il s'agit d'UNE Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant :

- Décision n°2024-06 : un terrain non bâti situé 7 rue Hugues d'Allonnes.

pour lesquelles la commune n'a pas usé de son droit de préemption.

Voirie – Quartier de la Mégretterie – Mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la voirie – Devis complémentaire

DCM 2024-05-061 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 12/06/2024
Acte 7.1.7 Finances locales – Décisions budgétaires / Autres

M. le Maire rappelle que, par délibération n°2022-03-036 en date du 23 mars 2022, le Conseil Municipal a confié au cabinet BRANLY-LACAZE la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de voirie du quartier de la Mégretterie, suite à la réfection et à l'effacement des réseaux. Le montant de la maîtrise d'œuvre, pour les rues de la Mégretterie, Louis de Funès et Saint-Sébastien pour partie, était de 13 990,00 € HT soit 16 788,00 € TTC.

Dans le cadre de cette mission, le cabinet BRANLY-LACAZE a aussi travaillé sur une portion de la rue Hugues d'Allonnes. Depuis, afin d'assurer la continuité de l'aménagement de la rue Hugues d'Allonnes jusqu'à la rue des Bonnes et de sécuriser l'arrêt de bus qui doit être déplacé, il est proposé de d'étendre l'aménagement jusqu'à la rue des Bonnes.

Le montant du devis présenté par BRANLY-LACAZE pour cette mission complémentaire de maîtrise d'œuvre s'élève à 1 900,00 € HT soit 2 280,00 € TTC.

Il est précisé que ces travaux feront l'objet d'une tranche conditionnelle dans le marché de travaux. En effet, des régularisations foncières seront nécessaires pour la réalisation de l'aménagement.

M. le Maire entendu en ses explications,

Vu la délibération n°2022-03-036 en date du 23 mars 2022 approuvant le devis de BRANLY-LACAZE pour la mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la voirie du quartier de la Mégretterie ;

Considérant les travaux complémentaires à réaliser pour assurer la continuité de l'aménagement jusqu'à la rue des Bonnes et pour sécuriser l'arrêt de bus ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le devis présenté par BRANLY-LACAZE pour la mission complémentaire de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la voirie du quartier de la Mégretterie pour un montant de 1 900,00 € HT soit 2 280,00 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame la première Adjointe à signer le devis et toutes les pièces s'y rapportant ou qui lui sont subséquentes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame la première Adjointe à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **IMPUTE** la dépense à l'opération 265, au compte 2031.

Voirie – Point sur les travaux en cours

M. le Maire présente les travaux (hors petits travaux du quotidien) qui ont été réalisés par les services techniques depuis le début de l'année :

- Espaces verts du Clos des Jardinets
- Espaces verts du City stade
- Déplacement de la serre
- Aménagement intérieur et extérieur du nouveau bâtiment
- Travaux de voirie sur les routes et chemins

Il précise que ces travaux ont été réalisés en mode dégradé puisque l'équipe des agents est, depuis des mois, en sous-effectif. Il faut aussi noter que les voiries se dégradent beaucoup plus vite et nécessitent des interventions plus nombreuses et fréquentes. L'entretien des espaces publics de la commune (PAV, cimetière, poubelle) représente aussi 2 jours par semaine pour un agent.

Au cours des prochains mois, il est prévu de réaliser les travaux suivants (hors petits travaux du quotidien) :

- Réparation de la voirie avec Techniroute (une semaine début juin)
- Inspection du réseau pluvial avec la SAUR rue Albert Pottier (une semaine début juin)
- Modification de l'arrosage des espaces verts entrée ouest (mi-juin)
- Aménagement expérimental entre la Place du Cheval Blanc et la Place de la Mairie (début juillet)
- Aménagement du parking du PAMA (mi-septembre)

Bâtiment – Point sur les travaux en cours

La démolition des premiers bâtiments de l'îlot Pottier est bien avancée et devrait être terminée en fin de semaine.

Enfance jeunesse – Restauration scolaire et pause méridienne – Modification du règlement

DCM 2024-05-062 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 12/06/2024
Acte 8.1.5 Domaine et compétences par thème – Enseignement / Autres

M. le Maire explique qu'il y a lieu de modifier le règlement du restaurant scolaire et de la pause méridienne pour intégrer, notamment, de nouvelles modalités de fonctionnement et de gestion des problèmes de discipline. Ainsi, il est mis en place un « Passeport de bonne conduite ».

Ce passeport est avant tout un outil pédagogique conçu pour aider les enfants à comprendre et à respecter les règles du vivre ensemble. Il contribue ainsi à instaurer une atmosphère sereine et respectueuse, propice à leur bien-être.

Le passeport est instauré pour les enfants des classes élémentaires avec une mise en place progressive aux enfants de grande section après les vacances de Printemps. C'est un moyen de communication avec les familles qui permet d'avoir un suivi personnalisé des enfants.

Chaque enfant a un capital de 12 points et pourra s'en voir retirer à chaque non-respect des règles. Il aura aussi possibilité de regagner des points si son comportement s'améliore significativement.

Des clarifications sont aussi apportées quant aux régimes alimentaires.

M. le Maire entendu en ses explications,

Vu les modifications à apporter au règlement de la restauration scolaire et pause méridienne ;

Vu l'avis de la Commission Restaurant Scolaire en date du 29 mai 2024 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 15 voix Pour et 8 Abstentions,

- **APPROUVE** les modifications apportées au règlement de la restauration scolaire et pause méridienne, qui définit les modalités d'inscription, de facturation et les mesures auxquelles sont soumis les enfants des écoles publique et privée pendant la pause méridienne et le temps de restauration scolaire, tel que présenté en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame la première Adjointe à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les Conseillers Municipaux débattent sur le contenu du paragraphe concernant les régimes alimentaires particuliers et notamment sur la question du principe de laïcité tel qu'il est mentionné.

Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs

DCM 2024-05-063 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 12/06/2024
Acte 4.1.3 Fonction publique – Personnel titulaires et stagiaires de la FPT / Tout acte relatif à la catégorie C

M. le Maire explique qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs dans le cadre des recrutements récents :

- Le remplacement d'un agent du pôle administratif nécessite de modifier un grade d'Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, auparavant pourvu, par un grade d'Adjoint administratif territorial.
- Le recrutement par voie de mutation d'un agent des services techniques conduit à supprimer un grade d'Adjoint technique territorial et à créer un grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

M. le Maire entendu en ses explications,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le tableau des effectifs de la commune d'Allonnes ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **DECIDE** de modifier ainsi qu'il suit le tableau des effectifs de la commune d'Allonnes :

Filière Cadre ou emploi	Catégorie Echelle	Effectif	Indices bruts Début - Fin	Durée Hebdomadaire	Filière Cadre ou emploi	Catégorie Echelle	Effectif	Indices bruts Début - Fin	Durée Hebdomadaire
Effet au 5 juin 2024									
Filière Administrative									
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	-1	388 - 558	Temps Complet	Adjoint administratif territorial	C	+1	367 - 432	Temps Complet
Effet au 1^{er} juillet 2024									
Filière Technique									
Adjoint technique territorial	C	-1	367 - 432	Temps Complet	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	+1	368 - 486	Temps Complet

Ressources humaines – Mouvements des agents du pôle administratif

M. le Maire informe le Conseil Municipal des récentes et prochaines évolutions au sein du Pôle administratif suite à la réorganisation et aux mouvements de personnels.

Émilie Bourgeois a rejoint la collectivité le 13 mai 2024, prenant le poste actuellement occupé par Isabelle Rétif, qui quitte ses fonctions à la fin du mois de mai. Cette transition permet une période de tuilage de trois semaines.

Sylviane Nico et Patricia Pantais intégreront respectivement le Pôle administratif les 12 et 18 juin 2024. Sylviane Nico occupera le poste de chargée d'accueil et d'administration générale, tandis que Patricia Pantais sera notre nouvelle gestionnaire finances. Afin de faciliter la continuité des services, un tuilage de deux semaines est prévu avec les contractuelles actuellement en poste.

Il restera un poste actuellement non pourvu en raison du congé longue maladie de l'agent titulaire.

M. ROINÉ Laurent quitte l'Assemblée Municipale à 20h35.

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux d'une complication concernant les travaux de la future bibliothèque. Il s'avère que le système de chauffage doit être remplacé, engendrant un surcoût estimé à plus de 30 000 € HT par rapport aux premières estimations. Les élus souhaitent connaître les possibilités d'une action auprès de l'ancien propriétaire.

Finances – Demande de subvention auprès du Département de Maine et Loire – Travaux d'aménagement de la future bibliothèque municipaleDCM 2024-05-064 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 12/06/2024
Acte 7.5.4 Finances locales – Subventions / Autres

M. le Maire rappelle que la commune a fait l'acquisition le 23 mars 2023 de l'ancien office notarial, situé 104 rue Albert Pottier dans la perspective de transférer la bibliothèque municipale actuelle, située dans un bâtiment devenu trop exiguë.

Il précise la nécessité d'adapter les nouveaux locaux pour accueillir le public. Pour cela, il y a lieu de réaliser des travaux de restructuration et d'aménagement du bâtiment. Par ailleurs, il est projeté de réaliser la rénovation énergétique du bâtiment pour en améliorer la performance, réduire la consommation d'électricité et améliorer le confort thermique.

Le coût global du projet s'élève à 129 320 € HT. Pour financer ce projet, il est proposé de solliciter le Département de Maine et Loire dans le cadre de son dispositif de soutien à l'investissement des communes, sur les volets Lien social et Proximité.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

DEPENSES		FINANCEMENT	
Détail	Montant € HT	Détail	Montant € HT
Etudes	10 520	Département de Maine et Loire (20 %)	25 864
Travaux	118 800	Etat DETR (27 %)	35 000
		Commune – Autofinancement (53 %)	68 456
TOTAL	129 320	TOTAL	129 320

M. le Maire entendu en ses explications,

Vu le plan de financement prévisionnel de l'opération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le programme de travaux d'aménagement de la future bibliothèque municipale et le plan de financement prévisionnel précité ;
- **SOLLICITE** une subvention d'un montant de 25 864 € (soit 20 % du montant total HT) auprès du Département de Maine et Loire dans le cadre de son dispositif de soutien à l'investissement des communes ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou Madame la première Adjointe à effectuer toute démarche et signer tout document afférent à cette opération.

Finances – Demande de subvention au titre du Fonds Vert – Travaux de rénovation énergétique de la future bibliothèque municipaleDCM 2024-05-065 reçue en Sous-préfecture de Saumur le 12/06/2024
Acte 7.5.4 Finances locales – Subventions / Autres

M. le Maire rappelle que la commune a fait l'acquisition le 23 mars 2023 de l'ancien office notarial, situé 104 rue Albert Pottier dans la perspective de transférer la bibliothèque municipale actuelle, située dans un bâtiment devenu trop exiguë.

Il précise la nécessité d'adapter les nouveaux locaux pour accueillir le public dans des conditions favorables et conformes à la réglementation. Pour cela, il y a lieu de réaliser des travaux de restructuration et d'aménagement pour sécuriser et mettre aux normes le bâtiment.

Dans le cadre de ces travaux, il est projeté de réaliser la rénovation énergétique du bâtiment pour en améliorer la performance, réduire la consommation d'électricité et améliorer le confort thermique.

Le coût du projet de rénovation énergétique s'élève à 51 550 € HT. Pour financer ce projet, il est proposé de solliciter le Fonds vert sur le volet Rénovation énergétique des bâtiments publics.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

DEPENSES		FINANCEMENT	
Détail	Montant € HT	Détail	Montant € HT
Travaux	51 550	Etat – Fonds vert (80 %)	41 240
		Commune – Autofinancement (20 %)	10 310
TOTAL	51 550	TOTAL	51 550

M. le Maire entendu en ses explications,

Vu le plan de financement prévisionnel de l'opération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le programme de travaux de rénovation énergétique de la future bibliothèque municipale et le plan de financement prévisionnel précité ;
- **SOLLICITE** une subvention d'un montant de 41 240 € (soit 80 % du montant total HT) auprès du Fonds vert sur le volet Rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou Madame la première Adjointe à effectuer toute démarche et signer tout document afférent à cette opération.

M. le Maire présente le calendrier des réunions des instances municipales du second semestre 2024, fixé comme suit :

INSTANCE	DATE
Bureau Municipal	Mardi 2 juillet (annulation du 17/06)
Conseil Municipal	Mercredi 10 juillet (annulation du 27/06)
Bureau Municipal	Lundi 19 août (sous réserve des sujets)
Conseil Municipal	Jeudi 29 août (sous réserve des sujets)
Bureau Municipal	Lundi 16 septembre
Conseil Municipal	Mercredi 25 septembre
Bureau Municipal	Lundi 14 octobre
Conseil Municipal	Mercredi 30 octobre
Bureau Municipal	Lundi 18 novembre
Conseil Municipal	Mercredi 27 novembre
Bureau Municipal	Lundi 09 décembre
Conseil Municipal	Jeudi 19 décembre

Institutions – Elections européennes

M. le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 18h00. Un mail a été envoyé à l'ensemble des assesseurs pour indiquer leur créneau de permanence et transmettre les consignes et procédures de vote. Il est demandé de bien vouloir confirmer sa présence par retour de mail. Avec le départ imminent d'Isabelle RETIF, les éventuelles demandes seront à formuler auprès de sa remplaçante, Emilie BOURGEOIS (e.bourgeois@allonnes-49.fr).

Intercommunalité – Saumur Val de Loire – Rapport d'activité 2023

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (CASVL) vient de publier son Rapport d'Activité 2023, téléchargeable sur le site internet www.saumurvaldeloire.fr. Chaque compétence de la collectivité est illustrée par des données chiffrées et des actions réalisées en 2023.

Ce rapport a été présenté en information lors du Conseil Communautaire du 18 avril 2024.

Il est complété par le Rapport de Développement Durable, présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire de la collectivité.

Le lien vers le site de la CASVL sera relayé sur le site de la commune :

<https://www.saumurvaldeloire.fr/agglomeration/publications-de-l-agglo/item/rapport-d-activite-2023>

Affaires diverses

► Eco-pâturage

Les services techniques ont capturé un bouc qui divaguait dans la commune. La SPA ne pouvant pas le récupérer, l'animal a été installé sur le terrain clôturé du bassin de rétention du lotissement des Hauts-Champs pour faire de l'éco-pâturage. Une cabane a été construite par les agents communaux avec du bois de récupération.

Une communication est faite pour informer riverains et habitants qui viennent voir l'animal.

► Calendrier

- Mardi 11 juin : Réunion publique « Schéma des mobilités » - PAMA salle galaxie
- Lundi 17 juin : Commission Urbanisme
- Jeudi 27 juin : Réunion publique « Aménagement expérimental centre-bourg » pour les riverains et commerçants

► Communication

M. le Maire indique que le panneau lumineux d'information est hors d'usage et doit être enlevé. Son remplacement sera intégré dans les travaux du centre-bourg.

La séance est levée à 21 heures 00 minutes.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie, le 12/06/2024

Le Président de séance,
Jérôme HARRAULT – Maire

La secrétaire de séance,
HARREGUY Marie-Christine

